



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collecte des archives de la politique d'éducation prioritaire (échelon local)

Référence : DGPA/SIAF/2021/005

Signataires : Ministère de la Culture, la Cheffe du Service interministériel des Archives de France

Destinataires : Services d'archives départementales

Date : 21/07/2021

Pièce jointe : Recommandations de gestion et de sélection des archives de la politique d'éducation prioritaire (échelon local)

Le projet national d'archivage de la politique d'éducation prioritaire, initié par deux chercheurs de l'Université Paris 8 (laboratoire CIRCEFT-ESCOL), Lydie Heurdier et Jean-Yves Rochex a débuté officiellement par la journée d'études aux Archives nationales (AN) le 1er juillet 2016. Intitulée « 35 ans d'éducation prioritaire : histoire(s) et mémoire(s) pour demain », elle a permis de regrouper tous les acteurs concernés : archivistes, personnels de l'Education nationale, chercheurs. A cette occasion, le département Education, Culture et Affaires sociales (DECAS) des Archives nationales a réalisé un guide des sources disponibles aux AN. Il restait cependant à engager le processus de repérage et de collecte des archives des zones d'éducation prioritaire (ZEP) et des réseaux d'éducation prioritaire (REP), ainsi que celles des échelons intermédiaires de l'Education nationale.

A compter de l'automne 2016, un groupe de travail (cf. annexe 1) s'est constitué dans l'académie de Rouen, académie fortement concernée par le dispositif depuis 1981. Après avoir conçu un questionnaire de repérage des sources à destination des coordonnateurs des réseaux et des pilotes, principaux et inspecteurs de circonscription, le groupe de travail a élaboré un plan de classement et un tableau de gestion à partir des observations de terrain ; il s'agissait de faciliter la préparation des versements des coordonnateurs, principaux producteurs des archives, aux missions multiples et adaptées à chaque contexte local. Ces documents de travail ont ensuite été diffusés dans une quinzaine d'académies, afin d'engager le processus de collecte dans un échantillon représentatif de territoires, en collaboration avec les services d'archives départementales respectifs. Collecte dont le résultat est consultable en suivant ce lien : <https://archiveszep.hypotheses.org/>

C'est à partir de ce travail initial que le Service interministériel des Archives de France (ministère de la Culture) a repris, à l'échelon central, les travaux livrés par le groupe de travail, dans le but de donner une vision plus globale sur les archives de l'éducation prioritaire. En effet, la circulaire DPACI/RES/2005/003 de 2005 ne traite pas spécifiquement des archives de l'éducation prioritaire, politique éducative fortement déconcentrée et complexe (interdegrés et partenariale).

Ce texte peut servir d'appui aux services d'archives départementales souhaitant collecter les archives relatives à l'éducation prioritaire dans leurs ressorts. Il vise à donner les clés de compréhension du fonctionnement de l'éducation prioritaire, de l'intérêt des archives produites dans ce cadre et ainsi permettre leur collecte, quel que soit le support des archives produites (papier ou numérique). Le présent texte et les outils qu'il propose faciliteront également les passations de service entre coordonnateurs, entre pilotes et entre les responsables départementaux ou académiques de l'éducation prioritaire.

Ce texte s'inscrit également dans l'actualité, un projet de réforme de l'éducation prioritaire étant attendu pour la rentrée 2021, tandis qu'un secrétariat d'Etat à l'éducation prioritaire a été créé en juillet 2020.

Françoise BANAT-BERGER
Cheffe du Service interministériel des Archives de France
